



REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

CYCLOCROSS - SAISON 2019-2020

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE LA REGLEMENTATION DE LA DISCIPLINE SUR LE SITE NATIONAL :

<https://ufolep-cyclisme.org>

RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE LA CREUSE - CYCLO-CROSS

Saison 2019/2020

CALENDRIER

La saison cyclo-cross débutera le 6 octobre 2019 et se terminera le 26 janvier 2020, huit jours avant avant le championnat national. Un calendrier a été établi en présence de divers clubs. Neuf cyclo-cross ont été inscrits sur le calendrier de la Creuse, six ont été enregistrés en Haute Vienne. Il sera en ligne sur le site "UFOLEP 23". Il sera également sur le site National des « Activités cyclistes ».

Les épreuves de cyclocross du calendrier 2019/2020 sont ouvertes également aux licenciés FFC de 3^{ème} catégorie et moins pour la saison dédiée ainsi qu'aux personnes détentrices d'un certificat médical attestant la pratique de l'activité cycliste datant de moins de 3 mois.

CATÉGORIES

Adultes

1^{ère} catégorie

2^{ème} catégorie

3^{ème} catégorie

Les licenciés Creusois de plus de 60 ans classés en 3^{ème} catégorie de cyclo-cross à la fin de saison 2018/2019 pourront être classés en 4^{ème} catégorie.

Féminines

Les jeunes classés exclusivement par catégories d'âge

Masculins et féminines de 15 et 16 ans - compétition officielle

Masculins et féminines de 13 et 14 ans - compétition officielle

Masculins et féminines de 11 et 12 ans – compétition officielle

Masculins et féminines de 10 ans et moins – initiation

NB : concernant les 3^{ème} catégorie FFC, le nombre de points est désormais porté à 100 points (et moins) pour accéder à la 1^{ère} catégorie Ufolep (valable pour la saison 2019/2020 en fonction des points obtenus sur le classement FFC de septembre 2019).

CHANGEMENT DE CATÉGORIE

Les compétiteurs de plus de 17 ans, et les jeunes de 16 ans surclassés, seront classés dans la catégorie immédiatement supérieure lorsqu'ils totaliseront dans leur catégorie sur les épreuves UFOLEP, au cours de la même saison, **20 points et plus**, dans les conditions suivantes : seuls les points marqués sur les épreuves UFOLEP seront comptabilisés.

Il y a 10 partants et plus		Il y a 9, 8, 7 ou 6 partants		Il y a 5 partants et moins	
Places	points	Place	points	Place	Points
1	10	1	5	1	3
2	7				
3	6				
4	4				
5	3				
Seules les places des 5 premiers est indiquée sur la carte cyclo-cross		Seule la place de premier est indiquée sur la carte cyclo-cross		Seule la place de premier est indiquée sur la carte cyclo-cross	

****La montée des licenciés de 4^{ème} catégorie se fera sur une victoire, conformément à l'ancienne réglementation départementale en vigueur avant la disparition de cette 4^{ème} catégorie (remplacée par les GSA et les GSB).***

En cas de supériorité manifeste d'un compétiteur, la commission sportive départementale se réserve le droit de surclasser celui-ci immédiatement.

A l'initiative, les départements appartenant à une région doivent faire en sorte que leur système de changement de catégorie de valeur soit uniformisé.

La catégorie de valeur indiquée sur la carte cyclo-cross sera la seule prise en compte. Si des disparités apparaissent, la difficulté devra être réglée par la Commission Technique Départementale.

Un compétiteur n'ayant pas obtenu de résultats satisfaisants pourra, après justification, demander **par écrit** à la Commission Départementale une demande de descente dans la catégorie inférieure. Celle-ci ne pourra être acceptée et **prononcée par cette commission qu'après deux mois d'activité effective en catégorie supérieure (soit à partir du début décembre 2019).**

A l'issue d'une épreuve, le commissaire ou l'organisateur doit faire mention, sur la carte cyclo-cross, des places obtenues, ainsi que la date et du lieu de l'organisation.

Toutefois, même si les organisateurs ont oublié d'inscrire ces places sur la carte, un compétiteur remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale, la carte correspondant à sa nouvelle catégorie.

La catégorie de valeur indiquée sur la carte cyclo-cross sera la seule prise en compte.

Si des disparités apparaissent, la difficulté devra être réglée par le responsable de la CTD 23 et par le responsable de l'activité cyclo-cross.

DEMANDE DE CARTE SPORTIVE CYCLO-CROSS

Les demandes de cartes sportives sont à faire parvenir uniquement au responsable de l'activité cyclo-cross soit :

- par mail : ufolep23@wanadoo.fr et copie à ufolep23.cyclo@wanadoo.fr
- par courrier postal : Ufolep 23 – 3 Place Varillas – 23000 GUERET

Pour les demandes de cartes envoyées par courrier postal, il faut joindre impérativement une enveloppe suffisamment affranchie à l'adresse du demandeur pour le retour.

Pour les demandes de cartes envoyées par mail, il faut venir retirer la carte dans les locaux de l'Ufolep 23 (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 18h).

Cette carte est obligatoire pour participer à une épreuve, chaque compétiteur devra donc s'assurer d'un délai convenable pour sa demande.

ENGAGEMENTS - TARIFS

Les engagements doivent se faire obligatoirement par le web site national et à titre exceptionnel le jour de l'épreuve avec une majoration pécuniaire. La date limite d'inscription par internet sera le jeudi soir précédent l'épreuve du dimanche et le mercredi soir précédent l'épreuve du samedi.

Tarifs Compétition Cyclo-cross :

	Cartes sportives	Engagés en ligne	Engagés sur place
Adultes	2 €	6 €	8 €
Jeunes 11 à 16 ans	2 €	2 €	3 €
Jeunes 9 à 10 ans	0 €	0 €	0 €
Non licenciés	///	8 €	10 €

Chaque association organisatrice dans ce challenge s'engage à reverser 0,60€ par concurrent payant engagé sur le web, et 1,60€ par concurrent inscrit sur la ligne au Comité Départemental Ufolep 23. Le prélèvement pour les non licenciés sera de 1,60€.

**Vous devez vous engager obligatoirement sur le site National Ufolep rubrique :
calendrier – je consulte, je m'engage.**

Un onglet apparaît, il vous suffit d'insérer votre numéro de licence et de **valider une seule fois**.

ÉCHAUFFEMENT

Selon la réglementation nationale l'échauffement est interdit sur le circuit lorsqu'une catégorie est en compétition ou en initiation. Que ce soit les jeunes ou les adultes.

NB : le port du casque est obligatoire à l'échauffement.

HORAIRES DE DÉPART - CEREMONIE

Les organisateurs sont invités à respecter scrupuleusement l'horaire indiqué.
L'appel des cyclistes se fera 10 minutes avant le départ.

Horaires de courses :

Si les jeunes sont acceptés :

13 h 45 15/16 ans, 13/14 ans et 11/12 ans – 30 secondes entre chaque catégorie.

14 h 30 : 10 ans et moins (* des déviations seront prévues par les organisateurs pour éviter le passage des planches)

15 h 00 : 1, 2, 3, 4, avec 30 secondes entre chaque catégorie.

**Les Féminines prendront le départ dans leur catégorie de valeur.*

*** Les VTT prendront le départ en dernière ligne de catégorie.*

Si les jeunes ne sont pas acceptés :

13 h 30 : 15/16 ans et 13/14 ans – 30 secondes entre les 2 catégories.

15 h 00 : 1, 2, 3 et 4 - 30 secondes entre chaque catégorie.

**Les Féminines prendront le départ dans leur catégorie de valeur.*

*** Les VTT prendront le départ en dernière ligne de catégorie.*

Fin des épreuves à 16h15

Les cérémonies protocolaires se feront à partir de 17h00.

DÉPART

Le départ pourra être donné soit sur route, soit dans une prairie.

Deux lignes devront être mises en place, la ligne d'appel et la ligne de départ réel.

Avant le départ, **un appel des engagés sera effectué 10 minutes avant le départ.**

Il est impératif que l'aire de départ soit suffisamment large.

Il est indispensable que le premier passage étroit soit suffisamment éloigné et que le parcours se rétrécisse progressivement jusqu'au niveau de cet obstacle.

Les compétiteurs doivent attendre le départ avec un pied au sol au minimum, et ils ne peuvent bénéficier d'aucun point d'appui autre que les roues du vélo et de leurs pieds, sous peine d'être relégués à la dernière place dans leur couloir de départ.

En aucun cas, il ne saurait être question de laisser prendre le départ à un compétiteur sans dossard ou plaque.

Les dossards devront être toujours placés côté du podium de l'organisation.

ENCADREMENT

Les jeunes seront encadrés uniquement par des adultes du club organisateur.

DURÉE DE LA COMPÉTITION – NOMBRE DE PARTICIPATIONS AUTORISÉES

CATÉGORIES	DISTANCES MAXIMUM	NOMBRE PARTICIPATIONS AUTORISÉES
Jeunes masculins et féminines – 10 ans	10 minutes Épreuve initiation sur un circuit adapté sans difficulté	1 épreuve par semaine
Jeunes masculins et féminines 11/12 ans	15 minutes Épreuve initiation sur un circuit adapté sans difficulté	Possibilité de courir 2 jours consécutifs.
Jeunes masculins et féminines 13/14 ans	20 minutes Après 10mn de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête.	Possibilité de courir 2 jours consécutifs.
Jeunes masculins et féminines 15/16 ans	30 minutes Après 15mn de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête	Tous les jours
Les épreuves à étapes sont interdites aux jeunes 13/14 et 15/16 ans, y compris aux jeunes de 16 ans surclassés.		
Adultes masculins et féminines 1ère catégorie 2ème catégorie 3ème catégorie 4ème catégorie	50 minutes Après 25mn de course, les participants non doublés devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par le concurrent de tête	Libre
Féminines adultes 17 ans et plus	30 minutes Après 15 minutes de course, les participantes non doublées devront effectuer encore autant de tours entiers que ceux parcourus par la concurrente de tête.	Une seule épreuve par jour Remarque : Les féminines adultes qui le souhaitent pourront courir avec les <3 ^{ème} catégorie> (choix à faire pour la saison entière) : elles courront sur la même durée, seront classées avec eux et seront soumises au même système de montée.

Remarques :

A compter du deuxième tour, le nombre de tours restant à effectuer devra être affiché.

Les tours seront décomptés au fur et à mesure.

La course est arrêtée pour l'ensemble des concurrents dès que le premier a franchi la ligne.

LE CIRCUIT - TRACE

Longueur : 2,2 à 3,5 kilomètres, et d'une largeur minimale à 3 mètres. Il sera cyclable sur au moins 75% et tracé sur terrain accidenté, jalonné si possible, d'obstacles naturels ne présentant pas de danger pour les concurrents.

Un parcours raccourci peut-être envisager pour les jeunes.

Le parcours devra comporter une partie de route goudronnée (ou assimilable), une partie cyclable sur terrain divers et quelques zones à parcourir en portant le vélo (longueur maximum de chacune : 80m).

Le parcours doit comporter 6 obstacles au maximum (naturels ou artificiels) qui obligent les coureurs à descendre de vélo.

La zone des planches est composée de 2 planches (pleines sur toute la hauteur et non métalliques) disposées à 4 m (minimum et 6m maximum). L'une de l'autre. Elles doivent avoir une hauteur de 40 cm et leur largeur est égale à celle du passage où elles sont placées. Sur le parcours, il y aura une seule série de 2 planches. **Passage obligé de cet obstacle à pied.**

Le tracé du parcours sera indiqué aux concurrents d'une façon claire et sans équivoque possible. Il sera balisé entièrement. Le balisage doit être constitué de rubalise de couleur voyante et de piquets flexibles.

Sur n'importe quel circuit jeune, une zone pédestre pour les moins de 13 ans, sans obstacle ou au maximum matérialisée par un chevron, sera créée, afin de permettre à nos enfants d'apprendre à descendre de leur vélo.

*Nous incitons les organisateurs à matérialiser des passages dédiés aux spectateurs si nécessaire.
Une zone de lavage de vélo pourra être prévue par les organisateurs à l'issue de la compétition.*

DANGERS

Le tracé ne doit pas comporter de descente d'escalier, de zones où la circulation de véhicules ne peut être neutralisée. Par mesure de sécurité, les cordes, chaînes et pieux rigides sont interdits. Il est indispensable de mettre des protections devant les arbres, poteaux, piquets, murs.

ARRIVÉE

La ligne d'arrivée sera placée sur une aire suffisamment dégagée, en ligne droite. Départ et arrivée peuvent se situer en dehors du circuit. Le dernier tour à parcourir est annoncé par la cloche. Coureurs doublés : La course est arrêtée pour l'ensemble des concurrents dès que le premier a franchi la ligne. Les coureurs doublés seront classés sur la liste des résultats en fonction de l'ordre où ils seront arrivés.

ZONE DE CHANGEMENT DU MATÉRIEL

La zone de changement de matériel est la partie du parcours où les coureurs peuvent changer de roues ou de bicyclette (uniquement sur bris de matériel constaté par un commissaire). Elle doit être rectiligne et ne pas comporter d'obstacle.

L'entrée et la sortie de la zone de changement de matériel, qui devra être obligatoirement matérialisée, doivent être signalé et délimité de façon précise au moyen d'un drapeau jaune au début et à la fin de la séparation entre les deux couloirs.

La zone doit être installée sur une partie du parcours où l'allure est modérée.

Le changement de vélo ne peut se faire que dans cette zone et **1 seul changement de vélo autorisé** et ce, quel que soit les conditions météorologiques.

Le concurrent doit assurer seul le changement de roue ou de vélo.

Le changement de matériel entre concurrents est interdit sauf le changement de roue.

Le changement de roue(s) est autorisé en tout point du parcours.

Le coureur ayant dépassé la fin de la zone de changement de matériel doit continuer jusqu'au poste suivant pour changer de vélo.

RAVITAILLEMENT

Les coureurs peuvent emporter des bidons sur leur vélo et installer des bouteilles (sauf en verre) sur leur vélo de rechange dans les postes de matériel. L'utilisation de dispositifs de transport d'eau laissant les mains libres tels que les sacs à dos (camel back) est permise et les coureurs sont également autorisés à transporter des bouteilles dans les poches de leurs maillots.

Il est cependant interdit de recevoir un bidon de quiconque durant la course.

Le coureur ne pourra obtenir de boissons supplémentaires que dans la zone technique, c'est-à-dire à la hauteur de la zone de dépannage.

Zone de ravitaillement : il est préférable d'exclure la zone de part et d'autre de l'arrivée (100 ou 150 m) et surtout éviter la zone technique (risque d'encombrement).

RÉSERVES

Sur avis des organisateurs ou responsables, l'épreuve pourra être annulée ou le tracé du parcours modifié en cas de danger (verglas, neige recouvrant les obstacles, boue, inondations...).

DOSSARDS OU PLAQUES

Le port du dossard (ou de la plaque) est obligatoire pour tous les participants, dans toutes les épreuves UFOLEP.

Pour retirer son dossard (qui sera fourni sans épingles) ou sa plaque, chaque participant devra déposer à la table de contrôle, sa licence et sa carte « cyclo-cross » UFOLEP.

En aucun cas, il ne pourra être délivré de dossard (ou plaque) à un compétiteur qui serait dans l'incapacité de présenter sa licence et sa carte cyclo-cross correctement complétées à la table de contrôle. Le dossard sera accroché sur le maillot, à l'emplacement indiqué par l'organisateur ; en tout état de cause, côté tribune du juge à l'arrivée. Afin d'être lisible à tout moment de l'épreuve, il ne devra pas être rogné, plié ou maculé. Il sera rendu contre restitution de la licence et de la carte cyclo-cross, à la table de contrôle à l'issue de l'épreuve. (Même remarque pour la plaque).

MATÉRIEL UTILISÉ

Afin de faciliter l'accès à la discipline, les VTT sont autorisés (sans dispositif additionnel).

Les utilisateurs de ce type de vélo partiront en dernière ligne de leur catégorie.

Pour les championnats les compétiteurs détenteur de vélo de cyclo-cross seront privilégiés.

Les vélos à freins à disque sont autorisés.

En cas d'utilisation de matériel prohibé en cours d'épreuve, le compétiteur sera mis hors course ou disqualifié. La décision des commissaires est sans appel.

TENUE VESTIMENTAIRE

Le port du casque rigide et de la tenue complète (maillot, cuissard, combinaison...) sont obligatoires pour toutes les catégories, pendant les compétitions mais également en préambule de celles-ci, lors de la reconnaissance des circuits.

Les compétiteurs qui ne seront pas pourvus de cette protection et de leur tenue complète se verront interdire le départ.

Chaque concurrent devra le conserver correctement attaché, durant toute l'épreuve.

Tout contrevenant sera mis hors compétition.

Pour toute cérémonie protocolaire, les compétiteurs devront être revêtu au minimum du maillot de leur club. Pour les championnats (départemental, régional et national) la tenue complète sera exigée

En cas de non-respect de cette règle, l'intéressé(e) se verra refuser l'accès au podium.

CLASSEMENTS

Transmission des résultats : à Véronique Michnowsky (Ufolep 23) 3 Place Varillas 23000 Guéret – ufolep23@wanadoo.fr avec copie mail à ufolep23.cyclo@wanadoo.fr et à jacky.brigand@orange.fr.

Les cinq premiers de chaque catégorie devront être communiqués **dans les 48h** de façon à insérer ces classements sur le site Ufolep 23 ce qui permettra une gestion plus facile des montées.

Le reste devra être fourni avec le rapport de clôture par mail ou par courrier postal au responsable du cyclo-cross, dans la semaine au plus tard.

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL

Trois épreuves disputées sont imposées avant le championnat départemental qui aura lieu le 15 Décembre à Ahun. Il sera organisé par l'AS Fransèches.

Pour être classé dans ce championnat, les vélos de cyclo-cross sont obligatoires. Ceux qui utiliseront des VTT seront classés uniquement dans le challenge.

*Les récompenses ainsi que les maillots de champions départementaux seront offerts par le Comité départemental Ufolep 23 et seront remis **sans podium complet aux Féminines.***

Pour les 11 – 16 ans : les maillots départementaux Ufolep 23 seront remis pour chaque catégorie d'âge aussi bien lors des podiums masculins que féminins.

CHAMPIONNAT RÉGIONAL

Le comité départemental de la Haute Vienne organisera le championnat régional Nouvelle Aquitaine le 12 Janvier 2020 à ROCHECHOURAT (87).

Les récompenses et les maillots de champions régionaux Ufolep Nouvelle Aquitaine seront offerts par le Comité Régional Ufolep de Nouvelle Aquitaine. Pour les conditions de remise des maillots de champion(ne)s se référer au règlement régional.

NB : pour participer à ce championnat régional, il faudra obligatoirement avoir participé au championnat départemental de l'Ufolep 23.

CHAMPIONNAT NATIONAL

Sélection pour le championnat national de cyclo-cross de SAINT JEAN D'ANGELY (17) qui se déroulera les 1^{er} et 2 février 2020

Celle-ci se fera de la façon suivante : Les trois premiers du championnat départemental, puis les suivants ainsi que les trois premiers du championnat régional puis les suivants.

Au-delà des sélectionnés, quand il restera des places à combler dans une équipe, l'inscription s'élargira aux volontaires.

Rappel : pour être sélectionnable au Championnat national, il faudra avoir participé au championnat départemental ET au championnat régional. Ces épreuves qualificatives devront être parcourues dans leur intégralité sauf incident matériel constaté par un commissaire officiel.

CHALLENGE 2019/2020

Responsable du Challenge : Jacky BRIGAND – 15 rue des Frères Lumières 23000 GUERET – jacky.brigand@orange.fr

Les partenaires de la saison 2019/2020 :

- **RENOUX CYCLE – GUERET**
- **ROULEZ FACILE - LA SOUTERRAINE**
- **INTERSPORT – LIMOGES**
- **VELO CONCEPT - BESSINES SUR GARTEMPE**
- **PRO FUSION – LIMOGES**
- **CREDIT AGRICOLE – AGENCE CARNOT A GUERET**
- **KONCEPT A CLERMONT FERRAND**
- **GARAGE CITROEN « FORICHON AUCOUTURIER » A BOUSSAC**
- **LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE**
- **MUTUALIA**
- **AQUILUS PISCINE A GUERET**

Challenge des jeunes :

Les – de 10 ans se verront attribuer 1 point par participation.

Un minimum de 3 participations (avant l'épreuve de la finale du challenge jeunes) est demandé pour prétendre aux récompenses. Seul(e)s les présents en tenue se verront attribuer une récompense.

Le classement sera arrêté sur l'épreuve précédente.

Challenge des 11/12, 13/14 et 15/16 ans :

Les 11/12, 13/14ans et 15/16 ans se verront attribuer 20, 19, 18.17, 16, 15, 14, 13, 12, 11 puis 10 points à tous les arrivants, 6 points pour les concurrents qui abandonnent. Les ex-æquo seront départagés par leur place à la finale. **Lors de la remise des récompenses du Challenge Jeunes, seul(e)s les présents en tenue se verront attribuer une récompense.**

Les participants aux différents championnats se verront créditer de 15 points par épreuve au challenge.

Le classement sera arrêté sur l'épreuve précédente.

Challenge des adultes :

Lors de chacune des épreuves du Challenge seront attribués : 70 pts au 1er, puis 69, 68 ...36 et 30 aux arrivants. Les concurrents ayant abandonnés seront crédités de 25 pts. Les ex-æquo seront départagés par leur place à la finale.

Les participants aux différents championnats (départemental et régional) se verront crédités de 40 points par épreuve au challenge et cela, en raison d'un classement par catégorie de valeur sur le Challenge.

Les participants aux différents championnats extérieurs se verront crédités de 40 points par épreuve au challenge.

Le leader du challenge se verra attribuer un maillot distinctif.

Il devra le remettre au CTD ou au club organisateur à chaque fin d'épreuve

Le responsable de cet organisme aura l'obligation d'en prendre soin et de le laver après chaque course.

Des récompenses seront offertes aux podiums de chaque catégorie suivante :

Le podium scratch

1ère, 2ème, 3ème, 4ème catégorie.

Féminines.

15/16

13/14

11/12

- 10 ans

Classement par clubs (supprimé)

OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS :

Chaque organisateur voudra bien insérer sur tout support publicitaire le logo des partenaires officiels de la saison en cours.

Chaque organisateur voudra bien remettre à son successeur les banderoles publicitaires de ces mêmes partenaires.

Chaque organisateur devra au moins récompenser l'ensemble du podium selon ses moyens.

RÉCLAMATIONS - APPELS

Tout compétiteur estimant avoir subi un préjudice pendant une épreuve, est en droit de déposer, après l'arrivée, une réclamation auprès des commissaires.

Ce droit de réclamation n'appartient qu'au licencié qui peut toutefois le déléguer à l'un de ses dirigeants licenciés (en particulier pour les mineurs).

Une réclamation est recevable :

- oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires et/ou - par écrit, après la proclamation des résultats, dans un délai de 48 heures ; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au responsable de la Commission concernée (départementale, régionale ou nationale).

Elle devra s'accompagner du versement d'une caution dont le montant est fixé chaque année par les comités directeurs concernés.

Les réclamations concernant la qualification d'un compétiteur ou l'irrégularité de son engagement doivent se faire avant le départ de l'épreuve et verbalement. Si la réclamation doit aboutir à la sanction d'un compétiteur, celle-ci sera infligée par la commission technique concernée (sanction jusqu'à 4 semaines de suspension) soit par la commission disciplinaire de 1ere Instance concernée.

Si un compétiteur ou un dirigeant s'estime injustement pénalisé, il peut avoir recours à la commission d'appel correspondante.

PROCÈS-VERBAL OU RAPPORT DE CLÔTURE

Le directeur de l'épreuve signe, avec les commissaires, le procès-verbal de l'épreuve (liste des participants par catégories, compte-rendu, classements divers, accidents ou incidents, réclamations). Il fera parvenir dans les 48 heures le procès-verbal pour homologation au responsable départemental par mail (ufolep23@wanadoo.fr et copie ufolep23.cyclo@wanadoo.fr) ou par courrier postal à Véronique Michnowsky (Ufolep 23 – 3 Place Varillas 2300 Guéret).

Les clubs ne respectant pas ce délai perdront 4 points au challenge des clubs.

LES ÉPREUVES CYCLO-CROSS INTERDÉPARTEMENTALES

Catégories en vigueur selon les épreuves : Les années de naissance correspondant aux différentes catégories d'âge en vigueur pour les pratiques des activités cyclistes seront publiées sur le site national des activités cyclistes :

En attente du nouveau tableau

Aucun changement de catégorie d'âge ne peut intervenir avant la fin du calendrier de la saison en cours pour les sportif(ve)s déjà licencié(e)s.

HORAIRES DE DÉPART

Les horaires de départ du championnat départemental sont les suivants :

13h30 : - 15/16 ans, 13/14 ans et 11/12 ans (30 mn, 20 mn et 15 mn)

14h15 : - 17/19 ans - 50/59 ans - 60 ans et plus - Les féminines 17ans et plus (40 mn)

15h15 : - 20/29 ans - 30/39 ans - 40/49 ans (50 mn)

(Un écart 30 secondes devra être laissé avant chaque départ)

Catégorie « 11/12 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. Il y aura deux classements : un pour les jeunes masculins et un pour les jeunes féminines.

Catégorie « 13/14 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. Il y aura deux classements : un pour les jeunes masculins et un pour les jeunes féminines.

Catégorie « 15/16 ans » - Les championnats départementaux sont ouverts aux masculins et aux féminines qui courront ensemble. Il y aura deux classements : un pour les jeunes masculins et un pour les jeunes féminines.

Si un(e) double licencié(e) UFOLEP/FFC, après avoir pris sa licence UFOLEP, demande une licence FFC « Junior 2e année », participe, malgré les contrôles, aux championnats départementaux, il (elle) sera déchu(e) de son (ses) titre(s).

Les championnats régionaux UFOLEP : Les départs devront correspondre à ceux indiqués pour le championnat départemental.

OUVERTURE AUX ÉPREUVES

Conformément à la réglementation nationale, les épreuves de cyclo-cross en Creuse seront ouvertes aux licenciés FFC, ainsi qu'aux non-licenciés en présentant un certificat médical attestant la pratique de l'activité cycliste de moins de 3 mois.

Aucune récompense, distinctive, n'est prévue par l'Ufolep pour ces participants.

ATTENTION : pour tout point de la réglementation non abordé dans le présent règlement, se conformer à la réglementation nationale en vigueur.

La responsable CTD de cyclo-cross